

**AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CESSIION 21.172  
DES DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE  
« LE PORTEUR D'HISTOIRE » ACME**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS****ACME SAS**

Capital Social 3000,00€  
RCS Paris 807 755 319  
97, rue de la Folie-Méricourt  
75011 Paris  
Code APE : 9001Z  
N° Licence : PLATESV-R-2021-007537

Représenté par Camille TORRE, en qualité de Président,  
**Ci-après dénommé le Producteur, d'une part,**

**ET****LA VILLE DE ROYAN**

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN  
Téléphone : 05 46 39 56 56  
Siret : 211 703 061 00013  
Code APE : 751 A  
Licence n° : 1-2021-005035 ; 2-2021-005038 ; 3-2021-005036

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,  
**Ci-après dénommé "L'ORGANISATEUR", d'autre part.**

De nouvelles mesures gouvernementales relatives au protocole sanitaire en vigueur à la date de représentation du 20 novembre 2021 du spectacle ont été prises le 28 octobre 2020 et portent notamment sur l'instauration de la fermeture obligatoire des établissements recevant du public en France.  
Par conséquent, l'ORGANISATEUR et le PRODUCTEUR s'entendent pour modifier le contrat de cession.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :****Le présent avenant détaille les nouvelles modalités d'accueil du spectacle :****Article 1 / Objet**

La date de représentation est modifiée comme suit : **Mercredi 2 février 2022**

**Article 7 / Montage – Démontage – Répétitions**

L'ORGANISATEUR tiendra le lieu du spectacle à la disposition du PRODUCTEUR **le Mercredi 2 février 2022 entre 09h00 et 20h00.**

L'ORGANISATEUR s'engage à assurer, par le biais de ses services techniques, le pré-montage du spectacle et ce avant le 2 février 2022 09h00.

Les démontages et rechargements seront effectués à l'issue de la représentation : **le Mercredi 2 février 2022**

Les autres dispositions du contrat de cession restent inchangées.

Fait à Paris, le 16 novembre 2021, en quatre exemplaires originaux.

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé"

**L'ORGANISATEUR**

Pour le maire et par délégation

Monsieur Didier SIMONNET  
Premier adjoint

**LE PRODUCTEUR**

Camille TORRE  
Président

*lu et approuvé*  
ACME SAS  
Siret 807 755 319 00033 - APE 9001Z  
Licence 2-1080359  
97 rue de la Folie Méricourt  
75011 Paris